

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 MAI 2013

NOMBRE DE CONSEILLERS	Le 6 mai 2013, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Claude DEGASPERI, Maire.
En exercice : 15	Date de la convocation : 29 avril 2013
Présents : 12	
Votants : 12	

PRESENTS : Gérard ARBOR, Paul BUISSIERE, Bernadette CHASSIGNEUX, Claude DEGASPERI, Patrick FALCON, Stéphanie FRANCILLON, Véronique GUILLAT, Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Jean-Pierre OCCELLI, Jean-Luc PAGNIEZ, Marcel TREVISAN.

ABSENTS : Séverine BILLON LAROUTE, Myriam GALAMAND, Emmanuel SIRAND PUGNET.

SECRETAIRE : Marylène GUIJARRO.

I-1- délibération n°24/2013

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE SUR 2013.

Le Conseil Municipal,

Vu la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22/02/1989 ;

considérant qu'il y a lieu de constituer une avance de trésorerie pour financer ponctuellement les besoins de la commune, dans l'attente du recouvrement d'une recette prévue sur des dotations à venir,

décide à l'unanimité de contracter auprès de la Banque Postale une ligne de trésorerie utilisable par tirages, aux conditions suivantes :

- montant de 100 000 €, avec une commission d'engagement de 500 €, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat,
- durée maximum de 364 jours,
- taux d'intérêt Eonia + marge à 1.70% l'an,
- base de calcul exact /360 jours,
- modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale,
- la commission de non utilisation s'élève à 0.30 %,
- modalités d'utilisation : tirages/versements – procédure de crédit d'office privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages.

et autorise le Maire :

- à signer la convention d'ouverture de crédit,
- et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat.

Levée de la séance à 19h45.